



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Conseil du 30 juin 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Déclaration sans suite par la CAO du marché n°24014DTIST : Fourniture de matériels plomberie, sanitaires, CVC (climatisation, VMC) – Lot n°2 Fourniture de matériels climatisation, chauffe-eau et VMC**

**L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 30 juin à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.**

**PRÉSENTS :**

Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

**ONT DONNE POUVOIR :**

Carolina COLOMBANI à Serge LINALE  
Jeanne CALLIER à Michel ROSSI  
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGIO  
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI  
Didier GRASSI à Mattea LACAVE

**ABSENTS :**

Emmanuelle de GENTILI, Christine MALAFRONTI, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Déclaration sans suite par la CAO du marché n°24014DTIST : Fourniture de matériels plomberie, sanitaires, CVC (climatisation, VMC) – Lot n°2 Fourniture de matériels climatisation, chauffe-eau et VMC**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 19 novembre 2024, sous forme d'appel d'offres ouvert, pour l'attribution du marché public n°24014DTIST – Lot n°2 (Fourniture de matériels climatisation, chauffe-eau et VMC) avec une date limite de réception des offres fixée au lundi 20 décembre 2024 à 12h00 ;

Considérant qu'à l'issue d'une réévaluation des besoins menée postérieurement au lancement de la procédure de consultation, initialement divisée en deux lots, il a été constaté que le besoin afférent au lot n°2 n'était plus justifié, rendant ainsi sa poursuite sans objet dans le cadre de ladite procédure ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, il convient de déclarer le lot n°2 sans suite pour un motif d'intérêt général, en raison de l'abandon du besoin initialement identifié ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 juin 2025 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 23 juin 2025 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (À l'unanimité)**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 juin 2025 de déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général, le marché public n°24014DTIST : fourniture de matériels plomberie, sanitaires, CVC (climatisation, VMC...) – Lot n°2 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
Louis POZZO DI BORGO